

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize avril, à dix-neuf heures minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire, en présence de Madame CALVEZ, percepteur

Présents : Mme PATOUREL Martine, Maire, M. ADELE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint, Mme CAYER Pierrette, 2^e Adjoint, Mme NEUVILLE Monique, 3^e Adjoint, M. GODET Jean-Claude, Mme LIBOIS Marie-Madeleine, M. DEL PRETE Didier, Mme TCHERNOSCHECKY Catherine, M. BOURDEAU Jean-François, Mme LEPESANT Martine.

Absents : M. MARIANI Thibault, M. PENVERNE Frédéric
M. MARUCHEAU DE CHANAUD Stéphane a donné pouvoir à Mme CAYER Pierrette
Mme LECROQ Céline a donné pouvoir à M. ADELE Jean-Claude
M. IZABEL Thibault a donné pouvoir à M. BOURDEAU Jean-François

◆ ◆ ◆

Mme NEUVILLE Monique est nommée secrétaire de séance.

◆ ◆ ◆

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'approbation du dernier compte rendu : aucune observation.

SDEC : Effacement réseaux rue des Perrelles, rue de la Concorde et rue des Fleurs

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

RUE DE LA CONCORDE ET RUE DES FLEURS

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 206 520.00 € TTC

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour la résorption fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 37 310. 00 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 3^eme Trimestre de l'année 2018 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : décision du Conseil Municipal
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire du réseau
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 5 163. 00 €
- Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le conseil donne son accord pour l'effacement réseaux de la rue de la Concorde et la rue des Fleurs.

RUE DES PERELLES

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 47 760. 00 € TTC

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour la résorption fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 9 562. 50 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,

- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 3ème Trimestre de l'année 2018 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : décision du Conseil Municipal
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire du réseau
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 1 194. 00 €
- Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le conseil donne son accord pour l'effacement réseaux de la rue des Perrelles.

LA POSTE – PARTICIPATION FINANCIERE AMENAGEMENT DE L'APC

Madame le Maire informe l'assemblée de la participation financière de la POSTE pour l'aménagement de l'Agence Postale Communale (APC) d'un montant de 29 600 €.

Elle demande l'autorisation du conseil pour encaisser cette somme au compte 1348.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le conseil autorise le Maire à encaisser la somme de 29 600 € au compte 1348 (investissement recettes).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMERCE

Suite à l'étude des comptes faite en commission de finances, Madame Cayer, présente le compte administratif 2017 :

Section d'investissement :

Recettes	0 euros
Dépenses	426.86 euros
Soit un déficit de	426.86 euros

Section de fonctionnement :

Recettes	4 816.28 euros
Dépenses	4 229.39 euros
Soit un excédent de	586.89 euros

D'où un résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :	- 426.86 euros
Section de fonctionnement :	6 757.43 euros
Soit un excédent total de	6 330.57 euros

Restes à réaliser : NEANT

Madame le Maire se retire du vote. Monsieur ADELE, invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du commerce.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - COMMERCE

Rappel des résultats de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :

Recettes	0 euros
Dépenses	426.86 euros
Soit un déficit de	426.86 euros

Section de fonctionnement :

Recettes	4 816.28 euros
Dépenses	4 229.39 euros
Soit un excédent de	586.89 euros

D'où un résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :	- 426.86 euros
Section de fonctionnement :	6 757.43 euros
Soit un excédent total de	6 330.57 euros

Restes à réaliser : NEANT

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 du commerce, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - COMMERCE

Suite aux résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :	- 426 .86 euros
Section de fonctionnement :	6 757.43 euros
Soit un excédent total de	6330.57 euros
Compte 1068 (investissement recettes)	426.86 euros
Après en avoir délibéré, 13 voix pour le conseil municipal décide l'affectation des résultats 2017 suivante :	
Déficit d'investissement (compte 001, investissement dépenses)	426.86 euros
Excédent de fonctionnement (compte 002, fonctionnement recettes)	6 330.57 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMERCE

Suite à l'étude des comptes faite en commission de finances, Madame Cayer, présente le budget primitif 2018 du commerce :

Section de fonctionnement :

Recettes	11 157.85 euros
Dépenses	11 157.85 euros

Section d'investissement:

Recettes	853.72 euros
Dépenses	853.72 euros

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 du commerce et autorise le versement d'un excédent de 5 000 € vers le budget de la commune.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

Suite à l'étude des comptes faite en commission de finances, Madame Cayer, présente le compte administratif 2017 de la commune :

Section d'investissement :

Recettes	233 899.86 euros
Dépenses	98 731.04 euros
Soit un excédent de	135 168.82 euros

Section de fonctionnement :

Recettes	770 643.79 euros
Dépenses	695 996.66 euros
Soit un excédent de	74 647.13 euros

D'où un résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :	79 870.89 euros
Section de fonctionnement :	409 425.15 euros
Soit un bénéfice total de	489 296.04 euros

Madame le Maire se retire du vote. Monsieur ADELE, invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour 2 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 de la commune.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE

Rappel des résultats de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :

Recettes	233 899.86 euros
Dépenses	98 731.04 euros
Soit un excédent de	135 168.82 euros

Section de fonctionnement :

Recettes	770 643.79 euros
Dépenses	695 996.66 euros
Soit un excédent de	74 647.13 euros

D'où un résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :	79 870.89 euros
Section de fonctionnement :	409 425.15 euros
Soit un bénéfice total de	489 296.04 euros

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour 2 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 de la commune, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - COMMUNE

Suite aux résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2017 :

Section d'investissement :79 870.89 euros

Section de fonctionnement :409 425.15 euros

Soit un excédent total de489 296.04 euros

Restes à réaliser :

Dépenses83 299.16 euros

Recettes 11 924.00 euros

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour le conseil municipal décide l'affectation des résultats 2017 suivante :

Excédent d'investissement (compte 001, investissement recettes)79 870.89 euros

Excédent de fonctionnement (compte 002, fonctionnement recettes).....409 425.15 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Suite à l'étude des comptes faite en commission de finances, Madame Cayer, présente le budget primitif 2018 de la commune :

Section d'investissement :

Recettes387 886.77 euros

Dépenses387 886.77 euros

Section de fonctionnement :

Recettes1 018 237.15 euros

Dépenses1 018 237.15 euros

Pierrette CAYER précise que l'association de l'ASCA d'Amfréville a donné les éléments nécessaires à l'obtention d'une subvention. En conséquence, elle recevra la somme de 100 €

Le budget a été voté par chapitre.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 de la commune

Madame CALVEZ présente une analyse financière de la commune.

La séance est levée à 20 h 40

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits